

SNUDI FO

Haute-Garonne

www.snudifo31.com
snudi.fo31@gmail.com

Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22

Christophe Lalande, secrétaire départemental du SNUDI-FO 31

Toulouse, le 10 décembre 2018

A Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale de la Haute-Garonne

Objet : Courrier reçu par certains collègues concernant les évaluations CP et CE1

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Certains collègues nous ont indiqué avoir reçu de votre part un courrier leur demandant les motifs de non passation des évaluations CP et CE1 ainsi qu'un état des évaluations diagnostiques effectuées par les collègues en début d'année. Vous leur demandez de se conformer aux directives de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Comme vous le savez, notre organisation est intervenue à tous les niveaux pour rappeler que dans la fonction publique les directives ministérielles doivent prendre des formes réglementaires précises (décret, circulaire...) ce qui n'a pas été le cas ; des déclarations par voie de presse, même émanant de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ne sauraient constituer une directive réglementaire. Pire, l'utilisation d'un logiciel informatique dont les données sont hébergées par un opérateur privé nous interroge sur la possible utilisation de ces données. Nous rappelons également que l'utilisation d'un nouveau logiciel informatique doit faire l'objet d'une étude du CHSCT (article 57 du décret 82-453) ce qui n'a pas non plus été le cas.

Notre organisation a donc informé les collègues que pour toutes ces raisons et en l'absence de texte réglementaire, la passation des évaluations CP et CE1 ne pouvait revêtir de caractère obligatoire, ce qui n'a été contredit à aucun niveau. Plusieurs organisations syndicales ont pris une position similaire.

Il ne nous apparaît donc pas opportun de demander aux collègues de justifier individuellement la non passation d'une évaluation qui ne revêt pas, pour nous, de caractère obligatoire. C'est en ce sens que nous communiquerons aux collègues concernés et nous vous demandons de bien vouloir considérer que l'explicitation des évaluations diagnostiques que ne manqueront pas de vous communiquer les collègues répond à votre demande.

Nous rappelons également notre demande qu'aucune pression ou sanction ne soient prises à l'égard des collègues qui n'auraient pas fait passer tout ou partie des évaluations CP et CE1.

Veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes respectueuses salutations.

Christophe Lalande
Secrétaire départemental du SNUDI-FO